

Les cahiers d'histoire de la Métallurgie



Publication de l'Institut CGT d'Histoire Sociale de la Métallurgie | N° 51 | Décembre 2015

Sommaire :

- > À propos de l'état d'urgence | p. 2
- > Châteaubriant | p. 5
- > Renault Billancourt | p. 6
- > Congrès UFR | p. 7
- > C'est quoi ce travail ? | p. 11
- > Comme des lions | p. 12
- > Renault Sandouville | p. 13
- > Décès de Y. Breteau | p. 14

Édito :

L'élan du Front Populaire

Quand intervient la victoire du Front populaire aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936, elle soulève un espoir immense. Les occupations d'usines, la signature des Accords de Matignon, le passage à un syndicalisme de masse, la culture pour tous en furent la traduction.

Le gouvernement du Front Populaire, dirigé par Léon Blum, né aux lendemains du 6 février 1934 et rassemblant toute la gauche (partis, syndicats, intellectuels) contre la menace des ligues d'extrême-droite, adopte de grandes mesures sociales qui ont changé la vie des Français.

Suite aux puissantes grèves ouvrières de 1936, les accords Matignon signés par la CGT et par le patronat dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, aboutissent à une augmentation des salaires, à la reconnaissance de la liberté syndicale et à la création des délégués d'entreprises. La grève ne faiblissant pas, les réformes sont complétées par d'autres avancées spectaculaires : deux semaines de congés payés, la semaine de 40 heures au lieu de 48 et les conventions collectives.

En juillet, la grève décroît progressivement. Blum, sous la pression du patronat et sans la pression de la grève, déclare une « pause » dans les réformes.

Les directions politiques et syndicales du PCF et de la CGT ne rompent pas les rangs avec Blum, mais en 1938 les décrets Reynaud reviennent sur les 40 heures pour financer le réarmement. L'issue tragique de ce chemin est illustrée par le vote des pleins pouvoirs à Pétain par l'assemblée issue du Front populaire.

Face à la crise économique des années trente et à la montée des régimes autoritaires et fascistes en Europe, le Front Populaire a enraciné la France dans une République sociale. Ses lois sociales ont marqué l'histoire des Français, notamment par la création des congés payés qui ouvrent l'ère du tourisme de masse.

Les hommes du Front populaire ont porté la culture dans une vision dynamique et ouverte. Et aussi éphémère fût-il, le Front populaire a érigé « la culture pour tous », en levier essentiel de l'émancipation humaine, avec notamment la rénovation de la Comédie-Française, la création de Maisons de la culture, des auberges de jeunesse, l'introduction des loisirs à l'école. Il a donné un élan considérable aux initiatives associatives et un souffle nouveau dans les domaines les plus divers : celui du cinéma militant, du théâtre, très en vogue à l'époque où le « Groupe Octobre » a occupé une place éminente avec de grandes figures de la culture populaire, de Jacques Prévert à Roger Blin, en passant par Bussières, Paul Frankeur, Jean Dasté ou encore Mouloudji.

Le Front populaire, malgré ses divisions, la plus forte étant le refus d'intervenir en soutien à la République espagnole, a été une période fondatrice dans le champ social et culturel qui a rebondi avec la Libération et le programme du CNR.

Cette expérience originale, loin de conduire à une nostalgie béate, doit rester une boussole pour tous ceux qui militent pour l'émancipation humaine.

Roger Gauvrit

À PROPOS DE L'ÉTAT D'URGENCE

Face à l'horreur des crimes commis dans les rues de Paris et sur le parvis du stade de France, le besoin d'une réponse immédiate s'est exprimé fortement dans la population.

Le gouvernement, en faisant le choix de qualifier la situation d'état de guerre, impose un ensemble de restrictions, d'obligations, de réponses qui tiennent plus aux tentatives sécuritaires qu'à la recherche de la sécurité. Ainsi nous est imposée une situation d'exception. Nous sommes désormais, et pour trois mois, en état d'urgence.

Qu'est-ce que cela signifie ? Quel enseignement pouvons-nous trouver dans l'expérience, le vécu de nos anciens, l'histoire de notre organisation et plus largement du mouvement social ?

À la fin du 19^e siècle, la France connaît une période troublée qui fait frémir le pouvoir : les anarchistes s'attaquent aux symboles de la bourgeoisie, les attentats se multiplient, allant jusqu'à l'assassinat du président Sadi Carnot en 1894. La condamnation est unanime, l'opinion publique a peur. La république répond par trois lois entre 1893 et 1894. La troisième s'attaque aux délits de presse, porte atteinte à la liberté d'expression et n'a été abrogée qu'en 1992, soit un siècle de bons et loyaux services. Ces lois sont restées dans l'histoire sous l'appellation que leur a donné Jean Jaurès de « lois scélérates ».

Elles furent réactivées en 1910-1911 contre la propagande antimilitariste de la CGT. Nous sommes à la veille de la grande guerre, la durée du service militaire est fixée à trois ans en 1913. Des militants sont condamnés à la prison. Le congrès de la CGT au Havre en 1912 a déclaré : « le gouvernement a obtenu ce qu'il désirait : créer le précédent qui, demain lui permettra, lorsque la quiétude de la bourgeoisie l'exigera, de mettre à l'ombre, sous le prétexte le plus futile, les militants jugés par lui dangereux pour l'ordre public ».

Avant même la déclaration de guerre en août 1914, le gouvernement, craignant les réactions populaires face à la mobilisation en masse de millions d'hommes, a usé de la loi de 1849 sur l'état de siège qui remet entre les mains de l'armée les pouvoirs de justice et de police. Ce sont les tribunaux militaires qui ont force de loi sur la population civile.

Cette loi, votée suite aux soulèvements de 1848,

est la réponse de la bourgeoisie traumatisée. Plus jamais ça ! Contre la populace il n'y a qu'un seul remède : la force. Un seul salut : l'armée.

Les maires et préfets perdent immédiatement leurs pouvoirs de police au profit des autorités militaires ; l'armée peut ainsi interdire les réunions, pratiquer des perquisitions de domicile et faire comparaître des civils devant des tribunaux militaires (avec une procédure très simplifiée et une exécution immédiate de la sentence). La liberté et le secret de la correspondance n'existent plus. La presse est censurée. Contrôlée avant impression.

Henri Guernut, qui fut secrétaire général de la Ligue des droits de l'Homme et député radical socialiste a écrit : « quand une justice érige en système le mépris des formes légales et fait de la précipitation une vertu, lorsqu'elle soumet l'esprit critique aux exigences de la discipline et condamne par ordre au nom de la nécessité, il est écrit que cette justice-là est vouée à l'erreur ; elle ne peut en vérité que rendre l'injustice comme la nuée dormante se résout en pluie d'orage ». L'acharnement de multiples dirigeants actuels à parler de guerre doit nous inciter, toute proportion gardée, à faire le parallèle.

Lorsqu'une délégation de métallos est allé à la rencontre d'Alexandre Millerand, socialiste et ministre de la Guerre le 15 juillet 1915, celui-ci leur a déclaré : « Il n'y a plus de droits ouvriers, plus de lois sociales : il n'y a plus que la guerre ».

Laissons de côté la période troublée des mois qui précèdent la débâcle de 1940 et les exactions du gouvernement collaborateur de Vichy.

En 1948, l'assemblée nationale vote ce que les travailleurs ont appelé les « super lois scélérates », qui ont touché plus de mineurs grévistes que de brigands.

Suite aux événements de 1968, le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas édicte, en 1970, la loi dite « anticasseurs », censée réduire les débordements considérés comme violents lors des manifestations. Son application s'est très vite focalisée sur les mouvements de revendications, politiques et syndicaux qui étaient ses véritables cibles. Elle a été abrogée en 1981.

La loi sur l'état d'urgence, dont il est aujourd'hui question, remonte à 1955 et fut votée dans le cadre de ce qui n'était pas alors appelé une

guerre mais, rappelez-vous, les « évènements » d'Algérie. Elle est le fait du gouvernement socialiste de Pierre Mendès-France pour éviter d'avoir recours à la loi de 1849 sur l'état de siège.

Elle fut mise en œuvre le 13 mai 1958 en réponse au coup d'état d'Alger et la Ve République de Charles de Gaulle a ainsi vu le jour sous l'état d'urgence. Réactivée le 23 avril 1961 lors du putsch des généraux, elle fut prolongée durant deux ans, jusqu'au 31 mai 1963.



La République en deuil, Paris, octobre 2015 © E. Barbara

Outil pratique tous azimuts, elle s'est appliquée en décembre 1984, pour six mois, en Nouvelle-Calédonie, face aux ambitions d'indépendance du peuple Kanak, puis en novembre 2005 sur la région Ile-de-France pour mettre un terme aux émeutes dans la banlieue parisienne. Mise en œuvre le 8 novembre elle fut prolongée jusqu'au 4 janvier alors que les violences se sont tuées depuis un mois et demi.

Présentée comme un outil de sauvegarde de la République (ce qui est paradoxal puisqu'il suspend les libertés au nom de leur défense), l'état d'urgence est d'abord, et avant tout, un outil de répression politique.

L'article 16, l'état d'exception, inscrit dans la constitution de la Ve République et qui sera l'objet dans les prochains jours d'une modification en lien avec l'article 36 sur l'état de siège a souvent fait l'objet de propositions de réformes.

Le programme commun de 1972 prévoyait sa suppression. En effet, comment accepter un principe constitutionnel qui restreint les libertés, confère à la police ou à l'armée des pouvoirs exceptionnels et se réserve le droit : « d'interdire les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre ». Cette assemblée, aujourd'hui, tant dans sa forme, ses composantes que ces ambitions, ne rentre-t-elle pas dans cette définition, ne serait-ce que du point de vue patronal ?

Ces rappels sont essentiels, car ils permettent de mettre en perspective, en prenant un peu de recul, les réponses à apporter à une population frappée, à juste titre, de peur et d'effroi. Il appartient aux élus de la nation de se positionner en toute sérénité et non sous le coup de l'émotion.

Ces derniers jours, la représentation nationale s'est exprimée sur l'état d'urgence pour trois mois : à l'assemblée, il y a eu six votes contre et une abstention, au sénat douze abstentions. S'abstenir sur une question de cette dimension ne peut qu'interpeller et ne participe pas à rassurer et éclairer nos concitoyens.

Pour information il s'applique dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte) et deux collectivités d'outre-mer : Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Je suppose qu'une attaque djihadiste sur les villas des milliardaires de Saint-Barth doit en faire frémir certains.

Quant aux droits de l'Homme, le gouvernement a déjà informé le conseil de l'Europe que dans le cadre de l'état d'urgence, ils ne seront pas respectés. Cette éventualité est effectivement prévue par la constitution européenne en cas de guerre ou d'un autre danger public menaçant la vie de la nation. On comprend d'autant mieux l'acharnement à qualifier la situation d'état de guerre. Deux interdits demeurent toutefois, l'assassinat et la torture. Mais nous n'en sommes pas là. Pour autant, interdiction de rassemblement et de manifestation, perquisitions, arrestations, gardes à vue, assignations à résidence en dehors de tout cadre judiciaire peuvent continuer avec la garantie d'impunité : les citoyens fran-

çais n'auront aucun recours, pas même dans le cadre du respect de la convention européenne des droits de l'homme.

Certains exigent l'incarcération, car il n'y a pas d'autre mot, de tous les individus inscrits sous une fiche S. Cela nous rappelle le fameux carnet B qui recensait militants politiques et syndicaux. Une telle mesure ne serait rien moins que d'instaurer le délit d'intention dans un pays qui se dit état de droit.

Suite au comportement des forces de l'ordre dimanche, place de la République, qui n'est rien d'autre qu'une mise en garde de l'héritier de Jules Moch en direction des citoyens, on ne peut que s'alarmer des prétentions du gouvernement de prolonger l'état d'urgence au-delà des trois mois. Les dérives deviennent déjà si flagrantes que certains responsables politiques, peu nombreux il est vrai, s'en inquiètent et évoquent plutôt la possibilité de l'écourter.

Comment être rassuré de la réponse apportée par la commission des lois de l'assemblée nationale qui propose de mettre en place une « veille parlementaire » pour observer le comportement des « services auxquels ont été consentis temporairement des pouvoirs particuliers et ainsi prévenir, le cas échéant, tout risque d'abus », selon les termes de son président, le socialiste Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère, qui n'est autre que le rédacteur de la loi sur l'état d'urgence et sera l'un des deux rapporteurs avec le député républicain Jean-Frédéric Poisson. On aurait presque envie de rire si les dangers n'étaient pas si terribles. Une audition du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, est prévue fin janvier. La commission des lois pourra ensuite faire des préconisations au gouvernement afin de renforcer l'efficacité du dispositif et de mieux garantir les libertés publiques. N'en jetons plus.

Nous sommes loin de la déclaration du maire d'Oslo en 2011, après la tuerie (77 morts) perpétrée en Norvège par le facho islamophobe Breivik : « Nous punirons le coupable. La punition, ce sera plus de générosité, plus de tolérance, plus de démocratie ».

Les leçons que veut donner notre gouvernement socialiste sont de toute autre nature.

Le projet de réforme de la constitution sera présenté en conseil des ministres le 23 décembre. Son objectif principal, inscrire l'état d'urgence dans la

constitution en le portant à six mois au lieu de trois. À la veille du premier tour des élections régionales où la menace du FN est plus inquiétante que jamais, comment ne pas se remémorer le 21 avril 2002, qui vit Jean-Marie Le Pen accéder au deuxième tour de l'élection présidentielle. Et un rassemblement populaire massif comme celui que l'on avait connu en réponse au danger pour la République à ce moment-là ne pourrait pas être toléré au nom de la sécurité de la population ?

Dès l'affirmation de cet état de guerre, des voix se sont fait entendre : on ne fait pas la guerre en restant aux 35 heures et en continuant à revendiquer. L'unité nationale est réclamée en référence à peine voilée à l'union sacrée de 1914 face à l'invasion du territoire national.

Le droit de réunion et de manifestation est désormais sous la coupe du bon vouloir des préfets et des forces de police. Le rapport de force, l'expression d'une opposition, la revendication est, de fait, fortement muselée.

Pour autant le gouvernement ne se contente pas de lutter contre le terrorisme. Le premier ministre Manuel Valls et son ministre du Travail ont donné mission, à Robert Badinter de créer une commission de refondation du code du travail pour dégager les principes juridiques qui constituent le fondement de l'ordre public en matière sociale et à Jean-François Cesaro de travailler sur les accords et les avantages acquis individuels afin de fluidifier la révision et la dénonciation des accords à tous les niveaux. Ils devront rendre leurs rapports début janvier, c'est-à-dire sous le couvert de l'état d'urgence.

Je laisse à votre jugement ces faits et à votre réflexion ce bref rappel de notre histoire, de la confrontation permanente du mouvement social et du pouvoir en place.

Les médias se sont vautrés, et il n'y a pas d'autres mots, dans l'émotion. Aucun n'a pris le temps de rappeler les expériences vécues sous le coup des régimes d'exceptions.

Alors, il me semble que par le rappel de ces éléments, ces repères, l'IHS répond pleinement à sa mission et participe à la prise de décision des camarades et plus largement des citoyens, en toute lucidité.

Claude Ven,
président de l'IHS CGT métallurgie

COMMÉMORATIONS DE CHÂTEAUBRIANT 2015



Jacqueline Timbaud-Ollivier et Philippe Martinez à la cérémonie de Châteaubriant © Guy Hervy

Le 22 octobre 1941, 27 otages ont été fusillés par les nazis dans la carrière de Châteaubriant, 14 à Nantes et 4 à Paris.

Ils étaient des ouvriers, des techniciens, des intellectuels, tous étaient communistes et certains responsables syndicaux. Ils voulaient construire un monde de paix, de liberté, de solidarité et de justice sociale.

Ce n'est pas pour rien qu'un grand patron français, secrétaire d'État de Pétain, Pierre Pucheu a établi la liste des otages : le capitalisme réglait ses comptes avec le Front populaire.

Dès 1945, par la volonté d'anciens internés et des familles de fusillés, fut créée l'Amicale dont la CGT est partie prenante. Et depuis 70 ans l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt rend hommage à ces patriotes dans ce lieu.

Cette année, 2 500 personnes ont assisté à cette émouvante cérémonie avec la participation, dans une évocation historique, des enfants des écoles et de la population de Châteaubriant.

Ces spectacles, organisés tous les ans, ne se bornent pas à évoquer seulement l'histoire de ces hommes et de ces femmes. Ils sont un message d'espoir et de lutte, comme le soulignent les différents thèmes des évocations au cours des années : « Vous continuerez la vie », « Libres et dignes », « L'avenir vient de loin » et cette année « 70 ans contre l'oubli ».

C'est dans cet esprit que l'Amicale poursuit la réalisation d'un projet d'aménagement de la carrière et d'extension du musée.

Lors de cette commémoration, Philippe Martinez a, dans son intervention, affirmé la fidélité de la CGT à l'histoire de notre pays et à la mémoire de ces patriotes d'origine et de nationalité différentes qui combattaient dans la résistance pour libérer la France de la barbarie nazie.

Aujourd'hui, la CGT est fidèle aux aspirations de ces militants, quand elle lutte contre le Front National, officine qui crache partout son venin, qui désigne les immigrés comme la cause de tous les problèmes de notre société.

Ce parti, fondé par des collabos pétainistes, ne recule devant aucune provocation en allant le jour même de cette commémoration fleurir la stèle de Nantes : une véritable insulte aux familles des fusillés.

La CGT est fidèle à l'idéal de ces martyrs lorsqu'elle lutte pour la régularisation des sans-papiers et qu'elle est solidaire des milliers de réfugiés qui fuient la guerre et la misère, comme elle l'est aussi aujourd'hui face à ces sectes meurtrières qui ensanglantent notre pays, quand elle condamne toutes les opinions racistes et toutes les formes d'exclusion qui encouragent la haine. L'année prochaine, cette manifestation marquera le 75^e anniversaire de la fusillade et nous serons sans nul doute encore plus nombreux dans cette carrière.

Michel Le Gaouyat



La tribune lors de la cérémonie de Châteaubriant © Guy Hervy

INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE POUR HONORER LES FUSILLÉS ET DÉPORTÉS DE RENAULT BILLANCOURT

Le 26 septembre 2015, plus de 200 anciens salarié-e-s de Renault Billancourt se sont rassemblés devant l'ancienne entrée principale de l'usine, pour procéder à l'inauguration symbolique d'une plaque commémorative afin que les héros et les martyrs de chez Renault pendant la Seconde Guerre mondiale ne soient pas oubliés.

La Société Anonyme des Usines Renault, a été, avec d'autres, à l'avant-garde de la collaboration avec l'occupant nazi. Louis Renault avait donné l'exemple lors d'une rencontre chaleureuse avec Hitler et Goering au salon de l'automobile de Berlin en 1939. Alors qu'il avait, cette même année, refusé de travailler pour l'effort de guerre français, il mit, dès 1940, son entreprise au service de l'occupant.

Il considéra que la défaite de la France lui donnait une occasion inespérée de se débarrasser des leaders politiques et syndicaux de son entreprise restés, eux, fidèles à la patrie profanée. Les échanges de correspondance avec le commissariat de Boulogne-Billancourt permirent d'importantes arrestations parmi les militants, entre autres, les communistes, toujours au premier rang de ceux qui s'opposaient aux nazis et à leurs complices du gouvernement Pétain. Un grand nombre d'entre eux furent déportés et plus de 20 fusillés.

Nous sommes dans l'année du 70^e anniversaire de la libération des camps et de la victoire sur le nazisme. Rendre hommage, par leur panthéonisation, à quatre héros de la lutte patriotique des

Françaises et des Français dans la résistance, c'est bien, mais honorer les sans visage et les sans voix n'est-il pas tout aussi justifié ?

À Boulogne-Billancourt, plusieurs plaques louent des patriotes morts pour notre liberté. Pourquoi vouer à l'oubli les salariés de la plus grande usine située à cette époque dans notre ville ? Pourquoi cette obstination du maire à maintenir ce refus discriminatoire ? C'est incompréhensible, injustifiable.

Quelle qu'aient été leur religion, leur appartenance politique ou syndicale, les martyrs et les héros de Renault ont droit à ce qu'hommage leur soit rendu. Les salariés de Renault, victimes du nazisme, ont permis que l'honneur de l'entreprise soit sauvegardé malgré la trahison de son dirigeant et de certains de ses collaborateurs. Ils représentaient les forces vives de la nation. Parmi eux, il y avait ceux qui croyaient au ciel, ceux qui n'y croyaient pas. Le 26 septembre, l'hommage qu'ils méritent leur a été rendu en espérant que, très prochainement, il soit complété par un hommage officiel qui ne s'est fait que trop longtemps attendre.

Si nous voulons rester fidèles à l'esprit qui animait nos anciens à qui nous rendons hommage, il nous faut poursuivre leur combat pour une France, une Europe, un Monde où chacune et chacun pourra vivre dans la paix et la dignité, où nous ne verrons plus s'élever les murs de la haine, où les idéaux prévus dans le programme du Conseil national de la Résistance ne soient plus seulement un vœu mais deviennent réalité.

Robert Créange,
militant de la mémoire



La foule durant la cérémonie du 26 septembre à Boulogne-Billancourt © DR

Le texte reproduit ci-dessous l'intégralité de l'intervention de Claude Ven au 11^e congrès de l'UFR métallurgie du 5 au 9 octobre 2015, tenu à l'Île de Ré.



Claude Ven © A. Sayad

Tout d'abord je tiens à remercier la direction de l'UFR d'avoir souhaité la présence de l'institut d'histoire sociale de la métallurgie dans l'enceinte de ce congrès et de me permettre en tant que président de prendre la parole en séance.

Cette intervention n'a pas vocation à interférer dans les travaux du congrès.

Mon rôle est de vous présenter notre, votre IHS et de donner rapidement un aperçu de ses travaux et de sa mission.

Dans le film d'ouverture présenté hier, le camarade de Marseille évoquait la méconnaissance des jeunes salariés sur les outils de travail de la réparation navale. N'avoir jamais eu vent, pour certains, de la plus grande forme de radoub de la Méditerranée !

Il y a là un manque de transmission des compétences, comme une génération perdue. Comment demeurer offensifs et persister dans la préservation et la conquête des droits quand on en ignore une partie essentielle ?

C'est à cela que doit servir notre institut. Redonner du lien, de la cohérence, permettre le prolongement et l'amplification des luttes au travers de la succession des générations.

Dans cet enjeu essentiel de la bataille des idées,

de la prise de conscience, les camarades ont exprimé le bourrage de crâne que subissent jour après jour les citoyens. Sur cet enjeu, chacun de nous a un rôle à jouer et vous tous ici présents, camarades d'expériences, vous êtes des éléments essentiels pour offrir à chacun les clefs d'une véritable lucidité.

Mais tout d'abord puisque nous sommes aujourd'hui sur l'Île de Ré, « Ré la blanche », est-elle vraiment si blanche ? Jean-Marie Schapman dans son rapport introductif parlait de l'île de la révolution et un camarade proposait pour un tel objectif qu'il nous faudrait rester plus que 4 jours. J'ai bien entendu la présentation du camarade de Charente mais regardons un peu derrière la carte postale.

La forteresse Vauban, citadelle en plein cœur de Saint-Martin-en-Ré est bien silencieuse. Elle en a vu pourtant passer des hommes, des drames, des destins. Révolutionnaires, royalistes, opposants, résistants.

Car si la belle promenade au pied de ces remparts porte le nom d'allée de Guyane ce n'est pas simplement pour rappeler les splendeurs de ce territoire d'outre-mer. L'Île de Ré fut, durant des décennies, l'antichambre du bagne, la porte de Cayenne, des Îles du Salut et de l'Île du Diable. Des criminels bien sûr, « ces individus gangrenés qui infestent nos rues et nos jardins publics », comme on le proclamait à l'époque de la relégation, mais aussi Dreyfus, Seznec et tant de communards. L'on se doit aujourd'hui d'avoir une pensée pour ces combattants de la Commune qui furent les ancêtres de nos combats et pour nos camarades résistants, internés ici par les forces de l'occupant et la complicité de Vichy avant d'être exécutés ou déportés.

Gardons à l'esprit cette histoire et son héritage. Car Ré la blanche abrite encore aujourd'hui en son sein, derrière ces murs si hauts, si épais, une des plus grosses concentrations carcérales de l'hexagone. Des neufs maisons centrales de France, Saint-Martin-de-Ré offre à elle seule près d'un quart des places disponibles. Une prison unique, sise en plein cœur d'un endroit touristique réputé, à trois cent mètres du port, le « Saint-Tropez de l'Atlantique », un des endroits les plus chers, les plus chics et les plus fréquentés. Lundi un fait surprenant a fait s'agiter gazettes et commentateurs : à l'annonce du plan de licen

Activités de l'institut

ciements chez Air France, les salariés ont réagit. Et quelle réaction !

Xavier Broseta, DRH de la compagnie aérienne a été pris à partie, poursuivi avant qu'on lui arrache ses vêtements au cri de « puisque tu veux nous plumer, on va te foutre à poil ». Admettons que la formule est pleine de bon sens.

Manuel Valls, lui, s'est dit scandalisé, demandant des sanctions lourdes contre ces « voyous ». François Hollande jugeant ces incidents inacceptables déplore les conséquences sur l'image de la France. Il veut un dialogue social responsable avec un patronat qui prend les décisions qui sont attendues et des responsables syndicaux qui jouent la carte, la seule possible, celle du compromis et de la négociation.

Pour la CFDT, c'est un comportement indigne de salariés et pour la CGC on a eu affaire à des manifestants chauffés à blanc comme de véritables bêtes.

Il y a là, en raccourci, une criante démonstration de l'état actuel du dialogue social et du niveau de ceux que l'on nomme partenaires sociaux en France.

La presse choquée a qualifié ces images de sur-réalistes et d'inouïes.

Pour ma part, ce qui me paraît inouï et pour le coup complètement surréaliste, c'est que de telles scènes ne soient pas plus fréquentes.

Quand un PDG touche 30 millions d'euros en démissionnant après deux années qui lui ont servi à supprimer 10 000 postes comme chez Alcatel ;

Quand une compagnie aérienne annonce 2 900 suppressions d'emplois pour casser les syndicats de l'entreprise en faisant croire que, par la pression sur la masse salariale, elle gagnera la course contre les subventions des pétrodollars aux compagnies des Émirats du Golfe ;

Quand des hauts fonctionnaires de l'État se mettent dans la poche, en toute légalité et avec bonne conscience, des milliers d'euros en liquide ;

Quand une caste de grands patrons, de hauts fonctionnaires et de journalistes s'arrogent autant de privilèges que l'aristocratie de l'ancien régime ;

Quand on combat le chômage en traquant les soit disant faux chômeurs ;

Que non contents de refuser d'admettre que les salariés puissent se battre pour défendre leur emploi on les culpabilise en les accusant d'être responsables de leur inactivité ;

Quand on fait la moue devant la violence physique alors que l'on maintient une violence sociale permanente ;

Nous sommes dans un monde en plein bouleversement, où l'on nous abreuve à longueur de temps de la nécessité de s'adapter aux réalités, à la globalisation, la mondialisation, où l'on nous assène des fausses évidences qui se réduisent à « la lutte des classes est dépassée, nous ne sommes plus au temps de *Germinal* ».

Prenons le temps de revenir sur ce lieu commun. Non tout cela n'est pas du Zola mais bel et bien de notre époque. Et justement rappelons nous *Germinal*. Ce M. Broseta, DRH d'Air France a bien de la chance, car, Maigrat, l'épicier de *Germinal*, lui, n'y a pas laissé que sa chemise. Ce sont ces bijoux de famille que les femmes de mineurs en grève brandissaient victorieuses. Jean-Marie nous le disait hier avec raison, il faut relire Zola.

Prendre la parole devant le congrès de l'UFR comporte cette particularité pour un représentant de l'institut d'histoire sociale, c'est qu'il n'a pas devant lui un simple auditoire. Il s'agit de femmes et d'hommes d'expérience, qui pour nombre d'entre eux ont été non seulement les témoins mais les acteurs de l'histoire sociale des dernières décennies.

La CGT a 120 ans. Cette grande dame, comme le disait Benoit Frachon, que tout le monde n'aime pas mais qu'on est obligé de respecter, vient de subir ces derniers mois des soubresauts. Je le concède, le mot est faible. Ces événements appartiennent déjà à l'histoire, même s'il est un peu tôt pour en tirer sereinement une analyse.

La vie des hommes comme celle des organisations n'est pas un long fleuve tranquille.

Notre propre fédération a rencontré au cours de son histoire des situations difficiles.

Cette histoire vous en avez été les acteurs.

J'ai avec moi un document. Il s'agit du compte rendu du congrès de Marseille de 1986. Certains d'entre vous y ont participé. Le secrétaire général élu au 32^e congrès sera contraint, avec une

partie de la direction fédérale, de démissionner deux ans plus tard. C'est une fracture douloureuse qui laisse encore des traces dans notre fédération et dans toute la CGT. trente ans après, le sujet reste délicat à aborder. C'est pourtant de notre responsabilité de ne pas laisser les autres écrire notre propre histoire.

C'est le travail que nous avons à réaliser, dans le cadre du colloque organisé par l'IHS national sur les années 1975-1995. Chacun d'entre vous les a vécus. Remettons-nous en situation. Qui aurait pu imaginer en 1975, les profonds bouleversements sociaux qui attendaient notre pays et notre syndicalisme: l'arrivée de la gauche au pouvoir mais aussi la casse industrielle, la désyndicalisation, l'effondrement du bloc des pays socialistes...

Au cœur de ce tumulte : les métallos et la crise profonde vécue par leur fédération à la fin des années 80.

J'évoque ce dossier car il situe parfaitement le rôle de notre institut et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

par les exécutions et les déportations, sortiront le grand enthousiasme de la Libération et le projet du conseil national de la Résistance.

Hier, le gouvernement a organisé une grande opération de communication : commémorer les 70 ans de la sécu. Rien que d'imaginer Claude Bartolone et Gérard Larcher venir expliquer la brûlante actualité des principes de la sécurité sociale, cela nous fait froid dans le dos.

Quand on songe à la bataille que nous avons dû mener, la ténacité dont a du faire preuve Bernard Lamirand et le comité d'honneur pour rendre sa place à Ambroise Croizat, une telle mascarade fait bondir.

La semaine prochaine, la CGT sera à Limoges pour commémorer ses 120 ans. Les jeunes métallos ont prévu de s'y rendre et de visiter Oradour-sur-Glane, village martyr des derniers jours d'occupation nazie. D'ici la fin du mois nous serons de nouveau nombreux, je l'espère, dans la carrière de Châteaubriant à honorer la mémoire des fusillés.

Dans ce siècle de nouveautés issu de la révolution numérique et du besoin d'accomplissement individuel une nouvelle entité de travail a désormais un nom : les entreprises collaboratives. Exemples, Uber et consorts. Nous n'avons plus d'yeux dans ce pays que pour ce nouveau concept d'entreprise, ces créations de l'univers virtuel et instantané de l'internet. Plus de salariés, plus de statut. À chacun de prendre son avenir en main, de développer son propre travail à domicile.

Cette soit disant modernité on la connaît.

Rappelez vous, il y a près de deux siècles, Lyon, les pentes de La Croix-Rousse : 400 négociants-banquiers, appelés « soyeux » faisant travailler 8 000 artisans, propriétaires de leur métier à tisser qui travaillent chez eux, à la pièce, eux-mêmes exploitant 30 000 compagnons, salariés à la journée, auxquels s'ajoutent les femmes et les enfants. Tous dépossédés de leur savoir faire et ravalés au simple rang de force de travail, en-



La salle du congrès © A. Sayad

Comment aborder un tel sujet sans le concours de ceux qui l'ont vécu au sommet mais également et surtout dans les syndicats.

Au-delà de ce difficile chantier d'autres initiatives nous attendent : les commémorations de 1936 et du front populaire dans les prochains mois, mais aussi le rappel de l'investissement et de la solidarité des métallos dans la guerre d'Espagne, prélude à la catastrophe ultime de la Seconde Guerre mondiale. De ces épreuves qui verront les rangs du syndicalisme CGT décimés

Activités de l'institut

fermés dans une concurrence acharnée pour survivre et garantissant ainsi, à leurs dépens, le maintien des plus bas salaires. Cela est-il si loin de la déréglementation que l'on nous prépare : les auto-entrepreneurs, les contrats sans durée ni travail garanti, le travail à domicile, la disponibilité par internet, etc.

Ils réclameront alors un tarif minimum, proposé par le préfet de région mais refusé par les fabricants au nom de la liberté économique. Cela ne vous rappelle rien ?

Ce préfet sera désavoué car en recevant les représentants des ouvriers il a enfreint la loi le Chapelier qui interdit les associations ouvrières. Ce sera le début de l'insurrection, cette révolte des canuts, étape majeure dans la lutte de la classe ouvrière et qui sera réprimée dans le sang.

Où est la modernité d'un tel schéma de société ? Rappelons-nous les mots que prononcera alors Mr Cavaignac à la chambre : « il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a pas de remèdes pour eux que la patience et la résignation ».

C'était en 1831.

C'était il y a deux siècles.

M. Macron n'a rien d'un innovateur ni d'un moderniste, c'est un simple commis du grand capital, au service des forces les plus réactionnaires, rétrogrades et obscurantistes.

Voilà ce que l'on peut apprendre en regardant l'histoire.

Patience et résignation...

Combien de fois ce discours nous a-t-il été rabâché depuis plus de deux siècles ? Et toujours sous couvert des réalités du temps, de l'adaptation au monde en pleine évolution, de la modernité...

Les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain... Pour l'emploi il faut de la croissance et pour cela des entreprises compétitives.

Patience et résignation...

À ces mots je ne peux que penser au camarade de Condé-sur-Noiraud, ici dans la salle, qui me rappelait avant-hier que les femmes et les hommes de cette vallée de la mort, succombent encore et toujours, frappés par l'amiante. C'est bien pourtant dans ce village de Normandie que fut dénoncé pour la première fois le danger mortel de ce produit.

C'était en 1904.

Et depuis 111 ans à Condé-sur-Noiraud et ailleurs des femmes et des hommes, par milliers, continuent d'étouffer et de s'éteindre dans d'atroces souffrances.

Laisserons-nous encore longtemps les autres écrire cette histoire. Depuis 111 ans, ils n'ont eu de cesse de travestir la vérité, de condamner et d'espérer pouvoir enterrer toutes les victimes et taire le scandale.

C'est à nous, c'est à nos camarades de le faire.

C'est le rôle, la mission de notre IHS : permettre aux salariés d'écrire leur histoire. Car comme le dit l'adage : tant que ce sera le loup qui écrira l'histoire, les moutons n'auront ni passé, ni avenir.

Dans les prochaines semaines, l'IHS Métaux mettra à disposition de tous, les outils indispensables pour que chacun puisse s'emparer des archives et s'attaquer à la transmission et à l'écriture de son histoire et de celle du mouvement social.

Je ne peux que vous appeler à nous rejoindre pour ce grand chantier qui s'ouvre.

Alors du passé faisons table rase ? Oui bien sûr car c'est une toute autre société que nous avons à construire. Mais gardons-en trace et témoignages pour l'enseignement des générations futures.

Pour terminer je me dois de saluer Jean-Marie Schapman qui durant de longues décennies a assumé de hautes responsabilités dans notre fédération et sera bien évidemment l'objet de nos sollicitations et interrogations historiques.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue et assurer de notre soutien Nicolas Giglio, le nouveau président de l'UFM.

Quant à celui qui est pressenti pour assurer la succession au poste de secrétaire général de l'UFR, notre camarade Lucien Grimault, l'IHS lui demeure reconnaissante et lui témoigne à nouveau toute son amitié.

Quelque soit la situation, notre fédération a toujours fait la démonstration qu'elle dispose d'un potentiel remarquable de militants aptes à assurer les plus importantes responsabilités. Il suffit pour s'en rendre compte d'écouter celui à qui je vais céder la parole : notre nouveau secrétaire général Frédéric Sanchez.

Vive le 11^e congrès de l'UFR Métaux et vive la CGT.

C'EST QUOI CE TRAVAIL ?

Il s'agit d'un film tourné dans l'usine PSA Peugeot-Citroën de Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis où travaillent encore 700 salariés. C'est un film très original pour ceux qui ne connaissent pas l'ambiance d'une grande usine mais aussi pour les autres qui ne portent pas ce regard sur le travail.

Ce film décortique en effet l'acte de travail. Il y a la production imposée par PSA, la quantité journalière à sortir que l'on pourrait qualifier d'action banale.

Mais il y a plus. Les salariés acteurs expliquent la manière dont ils ont découvert l'usine, le bruit, les odeurs, les poussières. « Je me suis habituée au bruit agaçant du robot », Oumou, opératrice.

Ils narrent aussi la façon dont ils ont pris en main leur activité, dont ils ont intériorisé les consignes et façonné à leur manière leur activité, en fonction de leur formation initiale, de leur culture, de leur avenir. « Je modifie pas mal la partition (...) si je veux que

le morceau me plaise, je l'arrange à ma sauce », Grégory, responsable d'unité.

Ils relatent aussi les relations avec les collègues, le besoin de l'évaluation de l'autre, de sa complémentarité, de sa concurrence.

« Je ne savais pas qu'au boulot il pouvait y avoir des gens qui avaient besoin que d'autres collègues leur portent attention (...)

La machine on sait que si il y a un problème, la maintenance pourra intervenir, mais l'humain on ne sait pas », Karlyn, moniteur flux.

Ils concluent que finalement le travail est un acte collectif. « On se transmet les informations, les techniques, les astuces, les savoir-faire (...) ça, c'est pas inscrit dans les règles de travail (...) c'est les conditions de travail qui nous amènent à faire ça », Mohamed, conducteur d'installation.

Un film qui met le travail au cœur de la société et de son éventuelle transformation.

Allain Malherbe



Une image extraite du film © Shellac | Allociné.fr

Un film à ne pas manquer

COMME DES LIONS

Ce film relate les principaux événements qui ont jalonné les luttes de salariés menées pour le maintien en activité de l'usine PSA Peugeot-Citroën d'Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis.

La période traitée se déroule sur deux ans, de juin 2011 à mai 2013 et sous deux présidences de la République, Sarkozy et Hollande. L'histoire débute le 9 juin 2011 lorsque la CGT dévoile une note interne du groupe PSA qui prévoit la suppression de 6 200 emplois et la suppression de deux usines. La direction PSA s'offusque : « la fermeture d'Aulnay n'est pas un sujet d'actualité ».

Sarkozy est alors Président de la République et candidat malheureux à sa réélection en mai 2012. Hollande, en campagne avec le maire socialiste de la ville, assure les salariés de son soutien. À peine les élections passées et Hollande élu, PSA annonce la suppression de 8 000 emplois et la fermeture d'Aulnay pour 2014.

« Cette information met fin à douze mois de mensonges », déclare Jean-Pierre Mercier, délégué syndical CGT de PSA Aulnay, qui souligne la détermination des salariés à faire reculer la direction le plus loin possible. Cette détermination se transforme, à partir du 16 janvier 2013, en une grève qui a duré jusqu'au 17 mai 2013.

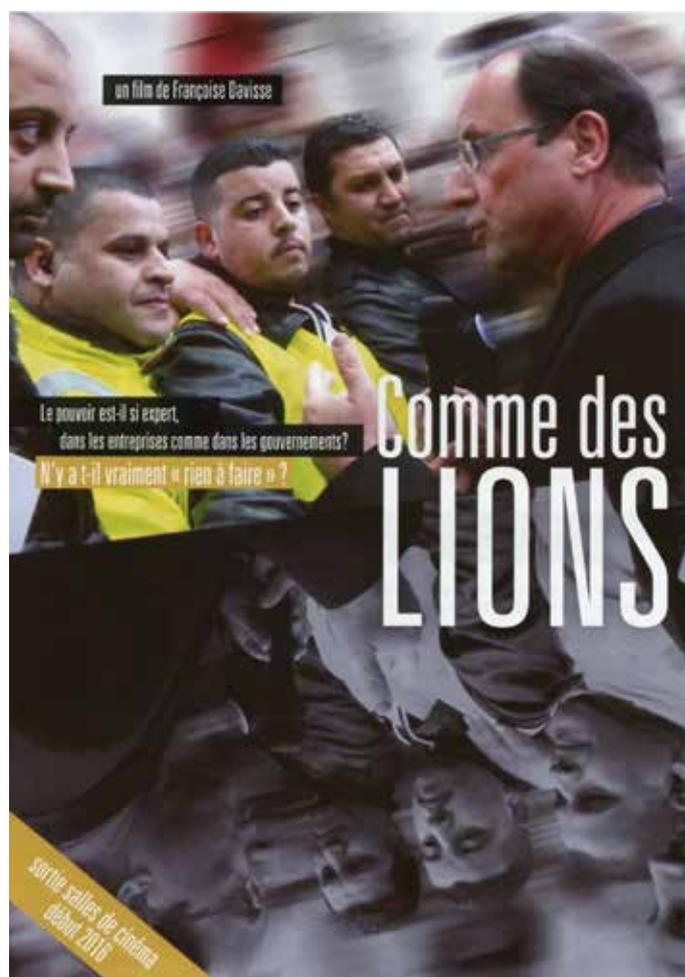
Quatre mois, c'est la plus longue grève d'une usine dans l'histoire de Citroën. Animée par un comité de grève, elle démarre avec six cents salariés et se termine à deux cents. Mais les avancées sont substantiels et les sanctions retirées. La grève a reçu le soutien de nombreux salariés dans le groupe PSA et à l'extérieur ainsi que des organisations de la CGT, de la fédération de la métallurgie et de l'UD 93, des syndicats de PSA et de municipalités. Les collectes de solidarité ont permis de récolter 870 000 euros qui ont été redistribués aux grévistes.

Françoise Davisse, la réalisatrice et son équipe, filme tous ces événements. Du fait de son immersion avec les grévistes, elle nous permet d'accéder au vécu des actions de l'intérieur du mouvement, de la prise de décision à la mise en action. Ainsi, pris dans l'action, nous pouvons « presque » participer aux débats, partager les certitudes, les interrogations, les doutes, éviter les pièges. Nous pouvons observer la nocivité du capitalisme destructeur, les tergiversations de

PSA, du MEDEF, du PS et des gouvernants, leurs manœuvres pour ne pas avouer la fermeture, leurs mensonges sur les reclassements...

À l'opposé, nous pouvons admirer la fraternité et la solidarité rencontrées par les salariés des entreprises de tous les secteurs d'activité. Ce film montre également les capacités extraordinaires d'innovation et de créativité développées par les grévistes pour se faire entendre, respecter et obtenir des résultats. Un film ancré dans l'histoire. Un mouvement de lutte, maîtrisé, à méditer.

Allain Malherbe



En salle au début de l'année 2016

AU CŒUR DU LOSANGE. 1965-2015. LES CINQUANTE ANS DE LA CGT RENAULT SANDOUVILLE

Le syndicat Renault Sandouville est né au Havre en 1965. À l'époque, 4 500 ouvriers s'affairaient sur les chaînes de montage pour assembler des R16, comme l'illustrent les photographies conservées par le syndicat. Aujourd'hui, il ne reste que 1 450 salariés Renault et autant d'intérimaires.

L'usage abusif de l'intérim est un sujet central ! Le modèle Trafic est ainsi fabriqué à 80 % par du personnel intérimaire, tandis qu'en sept ans seulement, la direction a transformé plus de la moitié des salariés en personnel intérimaire. L'État, principal actionnaire de Renault, n'applique pas les lois sur l'emploi qu'il a lui-même mises en place.

La CGT a dénoncé haut et fort cette situation intolérable et a décidé d'informer les élus et l'opinion publique. À Sandouville, les 183 embauches annoncées par la direction ne couvrent même pas les départs en retraite, et il n'y a aucune fluctuation à la baisse de l'intérim.

À l'origine de ce livre, il y avait la volonté de rendre hommage à deux camarades disparus qui avaient considérablement contribué à la vie du syndicat. Il y avait aussi l'envie de figer la mémoire collective dans un ouvrage, en s'appuyant sur les archives du syndicat.

Il s'agit d'une véritable aventure qui a duré 18 mois car aucun militant du syndicat n'avait jamais travaillé sur un tel projet. La fête des cinquante ans du syndicat, organisée le 24 octobre a été l'occasion d'en lancer la diffusion.

Une grande force du livre est d'avoir rassemblé des actifs et des retraités. Ce fut autant d'occasions de partager des souvenirs que d'écrire les détails des luttes qui se sont enchaînées. L'organisation de l'écriture s'est agencée de la façon suivante : chaque camarade, sur sa période, a relaté les faits selon ses propres souvenirs. Un comité de rédaction s'est réuni au fil de l'eau pour partager, compléter, poser des questions et approfondir les sujets.

Vivre ce travail d'écriture collective a énormément plu et impressionné les camarades qui ont participé à sa mise en œuvre.

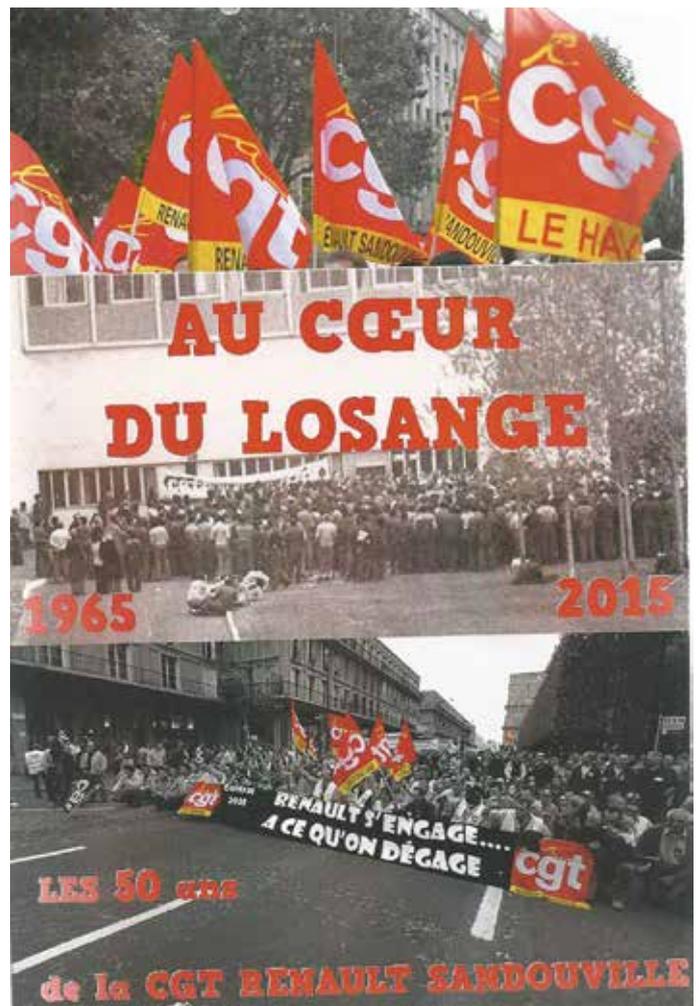
Il faut aussi souligner un point important de pro-

duction. Le livre a été imprimé à l'usine Renault Cléon et brochés sur une machine prêtée au syndicat. C'est donc un travail 100 % CGT.

Le livre est l'occasion de découvrir des histoires sur la vie syndicale, la vie militante. C'est passionnant. *Au cœur du Losange* est donc une référence pour les dates, les événements du syndicat Renault Sandouville. C'est une mine d'informations pour les jeunes militants ; connaître le passé pour construire l'avenir.

Il est préfacé par Philippe Martinez, ancien délégué syndical central CGT Renault. À l'époque, Philippe se rendait régulièrement sur le site de l'usine dans le cadre de son mandat syndical. Sa préface, dans le livre, est donc empreinte d'une totale légitimité.

Norbert Boulanger



En vente à 10 € auprès du syndicat

YVONNE BRETEAU NOUS A QUITTÉS

Yvonne Breteau est décédée le 28 octobre 2015 à l'âge de 96 ans.

Yvonne était l'épouse de Jean Breteau, secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie de 1951 à 1976.

Elle a connu de grands moments exaltants, mais aussi parfois bouleversants, tant à la Fédération de la Métallurgie comme secrétaire d'Ambroise Croizat qu'à la CGT, où elle fut la secrétaire de Georges Séguy.

Elle était originaire du Pas-de-Calais, de la région minière plus exactement, et elle n'hésitait pas à nous rappeler ses origines chti.

Yvonne, après le décès de Jean Breteau en juin 1992, continua à donner de son temps pour relater des événements qu'elle avait connus dans le cadre de son travail de secrétaire. Ses récits fourmillaient d'anecdotes sur la vie fédérale interne, parfois cocasses, souvent importantes pour écrire les pages d'histoire de la FTM CGT. Notamment celles concernant Ambroise Croizat, dont elle nous a montré à quel point il était un personnage attaché à la classe ouvrière, attentif au personnel de la Fédération des Métaux. Elle insistait également sur sa grande modestie, disant qu'il était très estimé des travailleurs comme syndicaliste et ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Elle a surtout témoigné de ces belles pages d'histoire de la CGT et de la Fédération de la Métallurgie à la Libération, quand il fallut tout remettre en route. C'était avec une grande attention que nous écoutions Yvonne lors des rencontres fraternelles avec les anciens de la FTM CGT, où, avec sa franchise habituelle et connue, elle nous livrait des anecdotes qui montraient à quel point les personnages qu'elle côtoyait chaque jour étaient des militants et dirigeants de taille humaine.

Nous vivions alors intensément ces moments d'histoire quand, avec la direction fédérale, elle rendait visite à nos anciens comme Henri Rol-Tanguy, Roger Linet et Max Nevers, le voyage était un enrichissement pour nous tous. Elle était intarissable pour expliquer chaque fait et les moments les plus marquants de la

vie fédérale, de cette responsabilité d'être la secrétaire d'Ambroise Croizat par exemple.

Yvonne, s'en est parti, un jour d'automne. Elle s'était éloignée de la région parisienne depuis quelques années pour entrer dans une maison de retraite en province. Nous avons continué à correspondre avec elle autant que possible et elle appréciait ces moments d'échanges.

C'était une femme de caractère, elle avait gardé tout son attachement, y compris dans les moments difficiles qu'a traversé la FTM-CGT, cette Fédération des Métaux qu'elle aimait tant avec Jean. Quel plaisir pour elle de rencontrer dans les congrès de la FTM CGT les nouvelles générations de militants et militantes. C'est une grande dame de notre Fédération qui nous a quittés.

Frédéric Sanchez, secrétaire général de la FTM CGT, a adressé un message de condoléances à ses enfants et petits-enfants. Elle repose désormais auprès de Jean au cimetière de Genevilliers.



Yvonne Breteau en 2006 © Thierry Nectoux | CHAMBRENOIRE

UN STATUT POUR TOUS LES MÉTALLOS!

Dans le cadre de la bataille engagée par la fédération pour l'obtention d'une Convention Collective Nationale de métallurgie, l'Institut d'histoire sociale vient de faire paraître une brochure de 16 pages présentant les différentes étapes de cette revendication tenace des métallos. Le tout est agrémenté d'une bibliographie, d'une chronologie et de nombreuses illustrations.

Elle disponible gracieusement sur demande auprès de l'Institut :

94, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris
01 53 36 86 38 | ihs.gas@free.fr



COLLECTION ACTUALITÉS DE L'HISTOIRE



La lutte pour une convention collective nationale de 1919 à nos jours

Pensez à votre cotisation 2016 !

COTISATION



POSSIBILITÉ DE PRÉINSCRIPTION POUR UNE DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

Avec un relevé d'identité bancaire IBAN



L'adhésion inclut
Les Cahiers d'histoire de la Métallurgie

Règlement par chèque à l'ordre de :

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de la Métallurgie

à adresser à :

IHS Métallurgie

94, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 PARIS
01 53 36 86 38 | ihs.gas@free.fr

USTM | UL | Syndicat |

Organisme | Association : **82 €**

Moins de 50 adhérents : **22 €**

CGT individuel : **22 €**

Les Cahiers d'histoire de la Métallurgie | 94, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris
01 53 36 86 38 | ihs.gas@free.fr | www.ftm-cgt.fr | rubrique Histoire
directeur de la publication : Norbert Boulanger | maquette : Rudy Jean-François | impression FTM CGT

Avec les aidants

tisser le lien de la solidarité



Crédit photo : Gerhard Lenzkojog/EyeSee

FACE À LA PERTE D'AUTONOMIE ET AU HANDICAP, LA MACIF SE MOBILISE POUR PROPOSER DES SOLUTIONS CONCRÈTES :

Ainsi, des prestations Aidants&Aidés sont incluses dans nos contrats **Garantie Santé** et **Garantie Autonomie** pour faciliter le quotidien et préserver la santé des aidants, à chaque moment clé ou à chaque situation de rupture qu'ils rencontrent avec la personne aidée : aide administrative et bilan de l'aidant, bilan de l'habitat, aide à domicile, aide au répit et assistance psychologique⁽¹⁾.

Pour tisser le lien de la solidarité avec les aidants, rendez-vous sur le site aveclesaidants.fr

**Pour plus d'information sur nos contrats,
rendez-vous en point d'accueil**

(1) Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats.



Les contrats Garantie Santé et Garantie Autonomie proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles régies par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.

